

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 04 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mounir GRAJA.

ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2017

A C T I F	Exercice 2 0 1 7			Exercice 2 0 1 6
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	5 999 864	2 898 307	3 101 557	2 979 568
AC14 Acomptes versés	1 434 444		1 434 444	1 540 165
	7 434 309	2 898 307	4 536 001	4 519 733
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	996 592	818 793	177 799	230 991
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	38 328	35 745	2 583	3 915
	1 034 920	854 538	180 382	234 906
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	2 066 620	475 332	1 591 288	1 639 755
AC32 Autres Placements Financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations	9 677 602	80 154	9 597 448	8 174 562
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations	34 099 430		34 099 430	23 532 850
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	10 498 260	131 530	10 366 729	12 377 090
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	154 609 579		154 609 579	152 623 143
AC334 Autres prêts	5 253 041		5 253 041	4 400 818
AC335 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	8 500 000		8 500 000	13 500 000
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	224 705 532	687 016	224 018 516	216 249 218
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	321 014		321 014	36 807
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7 118 787	163 548	6 955 239	6 599 279
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	0		0	37 912
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	0		0	764
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 546 276		12 546 276	11 098 911
AC633 Débiteurs divers	18 247		18 247	0
	20 004 324	163 548	19 840 776	17 773 673
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	14 878 297		14 878 297	1 529 821
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	752 275		752 275	937 757
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 571 289	46 745	7 524 543	6 957 649
AC733 Autres comptes de régularisation	1 865 342		1 865 342	1 304 625
AC75 Autres	193 012		193 012	191 318
	25 260 215	46 745	25 213 470	10 921 170
TOTAL DE L'ACTIF	278 439 299	4 650 155	273 789 145	249 698 700

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2017

	Exercice 2 0 1 7	Exercice 2 0 1 6
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 060 709	2 955 871
CP4 Autres capitaux propres	2 935 591	4 435 591
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	23 996 299,233	22 391 462
CP6 Résultat de l'exercice	3 459 295	3 104 837
Total capitaux propres avant affectation	27 455 594	25 496 299
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	350 000	350 000
	350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	227 308 952	206 905 433
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 438 558	7 980 702
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	2 608 264	3 099 541
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	239 355 774	217 985 676
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	271 375	217 082
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	15 263	10 784
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 940 280	3 310 893
PA634 Créiteurs divers	512 560	746 060
	4 739 479	4 284 819
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 888 297	1 581 906
	1 888 297	1 581 906
Total du passif	246 333 551	224 202 401
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	273 789 145	249 698 700

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2017

Notes	2017			2016	
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	45 724 182	712 606	45 011 576	49 922 622
		45 724 182	712 606	45 011 576	49 922 622
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	14 331 082		14 331 082	11 687 041
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	870 613		870 613	1 826 183
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	174 594		174 594	180 909
		15 376 289	0	15 376 289	13 694 132
TOTAL 1		61 100 470,874	712 606	60 387 864	63 616 755
PRV4 Autres produits techniques	+	4 152		4 152	6 785
		4 152	0	4 152	6 785
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	24 102 797	162 007	23 940 790	30 857 264
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	966 579		966 579	2 314 446
		25 069 376	162 007	24 907 369	33 171 710
TOTAL 2		25 065 224	162 007	24 903 217	33 164 925
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	20 391 958		20 391 958	17 483 334
CHV22 Autres provisions techniques	-	11 561		11 561	52 358
		20 403 519	0	20 403 519	17 535 693
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-		304 893	-304 893	-365 225
		0	304 893	-304 893	-365 225
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	7 176 660		7 176 660	5 931 983
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	185 482		185 482	541 922
CHV43 Frais d'administration	-	2 069 478		2 069 478	1 588 746
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		113 663	113 663	205 206
		9 431 619	113 663	9 317 957	7 857 445
TOTAL 3		29 835 139	418 555	29 416 583	25 027 912
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	130 867		130 867	80 984
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	240 651		240 651	100 594
TOTAL 4		371 518	0	371 518	181 578
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-			0	0
TOTAL 5		0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	1 516 649		1 516 649	1 395 886
TOTAL 6		1 516 649	0	1 516 649	1 395 886
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		4 311 941	132 044	4 179 897	3 846 453

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2017

Notes	2017	2016
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+ 4 179 897	3 846 453
	4 179 897	3 846 453
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 1 516 649	1 395 886
	1 516 649	1 395 886
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 158 748	231 863
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 89 601	31 382
	248 348	263 245
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 40 147	42 498
	40 147	42 498
CHNT3 Autres charges non techniques	- 292 248	126 678
	292 248	126 678
Résultat provenant des activités ordinaires	5 196 095	4 894 915
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 1 519 700	1 474 182
	1 519 700	1 474 182
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	3 676 395	3 420 733
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 217 100	315 896
	217 100	315 896
Résultat extraordinaire	-217 100	-315 896
Résultat net de l'exercice	3 459 295	3 104 837
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+ 0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	3 459 295	3 104 837

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2017 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2 0 1 7	2 0 1 6
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	43 829 375	47 321 055
* Encaissements des primes acceptations	+	0	46 933
* Décaissements des primes pour les cessions	-	277 787	2 529 842
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	22 460 658	29 830 614
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	0	83 678
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	50 675	327 756
* Commissions versées aux intermédiaires	-	3 705 639	3 643 874
* Commissions reçues sur les cessions	+	52 231	840 389
* Commissions versées sur les acceptations	-	0	-12 008
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	5 446 615	4 044 500
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	0	0
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	0	21 151
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	114 074 961	154 630 556
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	101 153 240	122 056 242
* Produits financiers reçus	+	13 070 360	11 800 919
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	0	0
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 347 426	2 057 446
* Autres mouvements	-	-877 661	-1 334 832
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 720 456	-13 059 225
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	868 047	
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	56 500 000	
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	61 500 000	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		4 131 953	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		8 000 000
* Dividendes et autres distributions	-	1 499 810,000	599 900
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 499 810	7 400 100
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		0	0
Variation de Trésorerie		13 352 599	-5 659 125
Trésorerie de début d'exercice		1 523 337	7 182 462
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		14 875 936	1 523 337

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2017 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque

la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2017, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance.

3.7.1. Provisions mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat technique vers l'état de résultat, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
logiciels	5 193 287,241	780 352,402	5 973 639,643	2 872 354,389	3 101 285,254
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	1 540 165,312	-105 720,879	1 434 444,433		1 434 444,433
Total	6 759 677,078	674 631,523	7 434 308,601	2 898 307,213	4 536 001,388

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
installations, agencements et amenagements	531 031,375	3 337,373	534 368,748	393 735,438	140 633,310
materiel de transport	56 273,050	0,000	56 273,050	29 543,351	26 729,699
materiel de bureaux	25 747,206	1 658,000	27 405,206	25 736,932	1 668,274
materiel informatique	372 516,433	6 028,160	378 544,593	369 777,118	8 767,475
meublier de bureaux	37 245,721	1 082,774	38 328,495	35 745,202	2 583,293
Total	1 022 813,785	12 106,307	1 034 920,092	854 538,041	180 382,051

➤ A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880		2 066 619,880	475 331,920	1 591 287,960
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	2 219 536,651	127 451,499	2 346 988,150	23 456,306	2 323 531,844
SICAV	6 474 044,229	-2 224 487,142	4 249 557,087	115,591	4 249 441,496
FCP	3 822 700,453		3 822 700,453	28 944,450	3 793 756,003
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	89 014,000	-10 000,000	79 014,000	79 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	152 623 143,000	1 986 436,400	154 609 579,400		154 609 579,400
Dépôt à terme	13 500 000,000	-5 000 000,000	8 500 000,000		8 500 000,000
autres placements	4 401 817,564	852 223,084	5 254 040,648		5 254 040,648
Total	185 196 875,777	-4 268 376,159	180 928 499,618	606 862,267	180 321 637,351

Participations et entreprises liées

1. Participations **dans** les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 30/06/2016, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements **dans** les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
CLINIQUE EL AMEN BEJA	351 500,000	-241 700,000	109 800,000	80 154,000	29 646,000
ENNAKL AUTOMOBILES	7 866 722,270	1 631 000,000	9 497 722,270		9 497 722,270
HOPITAL PRIVE EL AMEN	65 580,000		65 580,000		65 580,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	90 000,000	-85 500,000	4 500,000		4 500,000
Total	8 373 802,270	1 303 800,000	9 677 602,270	80 154,000	9 597 448,270

3. Placements **auprès** des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
AMEN BANK	10 932 850,000	10 166 580,000	21 099 430,000		21 099 430,000
TUNISIE LEASING	12 600 000,000	400 000,000	13 000 000,000		13 000 000,000
Total	23 532 850,000	10 566 580,000	34 099 430,000	0,000	34 099 430,000

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2016			2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	36 807,182		36 807,182	321 013,613		321 013,613
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	6 656 067,182	56 788,448	6 599 278,734	7 118 786,520	163 547,738	6 955 238,782
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	37 911,742		37 911,742	0,000		0,000
Personnel	20 375,187	19 611,189	763,998	0,000		0,000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 098 910,844		11 098 910,844	12 546 276,446		12 546 276,446
Débiteurs divers	0,000		0,000	18 247,033		18 247,033
Totaux	17 850 072,137	76 399,637	17 773 672,500	20 004 323,612	163 547,738	19 840 775,874

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 7 118 786,520 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 12 546 276,446 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2017
Retenue - Receveur des finances	3 350 651,516
Impôts sur les sociétés	9 195 624,930
Totaux	12 546 276,446

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 350 651,516 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2017 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 3 487 499,617 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2016	2017
Caisse	6 342,123	8 444,189
Banques et chèques postaux	1 516 994,725	14 867 491,791
Effets à l'encaissement	6 484,076	2 361,216
Frais d'acquisitions reportés	937 757,092	752 275,490

Libellé	2016	2017
intérêts courus et non échus	6 957 648,591	7 524 543,433
Différences sur prix de remboursement	1 058 004,946	1 587 848,058
Charges constatées d'avance	246 620,251	277 494,141
Autres	191 318,355	193 011,628

Totaux	10 921 170,159	25 213 469,946
---------------	-----------------------	-----------------------

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant les exercices 2016 et 2017, on a prélevé, respectivement, un montant de 600 000,000 TND au titre de dividendes de l'exercice 2015 et un montant de 1 500 000,000 TND au titre de l'exercice 2016 qui ramène le solde au 31/12/2017 à 1 413 730,599 TND détaillé comme suit :

Réserve pour toutes éventualités	3 513 730,599
Distribution dividendes exercice 2015	-600 000,000
Distribution dividendes exercice 2016	-1 500 000,000
Solde Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 413 730,599

NB : Au 31/12/2017, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2016	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2016	Dividendes	Augmentation de capital	Bénéfice 2017	Solde au 31/12/2017
Capital social	15 000 000,000						15 000 000,000
Réserve légale	600 000,000		155 241,859				755 241,859
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	1 737 683,940		2 949 595,314				4 687 279,254
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000						1 521 860,000
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	2 913 730,599	0,000	0,000	-1 500 000,000	0,000	0,000	1 413 730,599
Réserve pour toutes éventualités	2 913 730,599			-1 500 000,000			1 413 730,599
Résultat	3 104 837,173		-3 104 837,173			3 459 295,103	3 459 295,103
Total	25 496 299,233	0,000	0,000	-1 500 000,000	0,000	3 459 295,103	27 455 594,336

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2017, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%

➤ P2 : Provisions pour autres risques et charges

La rubrique « Autres provisions techniques » totalise au 31 décembre 2017 un montant de 350 000 dinars.

La société Assurances HAYETT » a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2011-2012-2013 et 2014. Compte tenu de l'analyse du risque fiscal effectif et des éléments de défenses présentés dans la réponse de la société, la société a constitué ces provisions en couverture de ce risque.

➤ P3 : Autres dettes

Libellé	2016	2017
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	0,000	0,000
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	217 082,054	271 375,291
Personnel	10 783,667	15 263,481
Etat, impôts et taxes retenues à la source	2 846 708,112	3 487 499,617
Etat, organismes sociaux	125 703,052	154 044,667
Etat, autres impôts et taxes	338 482,299	298 735,756
Créditeurs divers	746 059,968	512 560,042
Totaux	4 284 819,152	4 739 478,854

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2017 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentés à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 3 487 499,617 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2017
Retenue - IRPP	38 175,939
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	38 586,323
Retenue - Régime réel	64 720,383
Retenue - Régime général	3 295 334,442
Retenue - Jetons de présence	49 044,836
Totaux	3 487 499,617

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 487 499,617 dinars, correspond aux retenues effectués sur les paiements de 2017 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 350 651,516 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P4 : Autres passifs**

Libellé	2016	2017
Amortissements des différences sur prix de remboursement	783 383,325	880 645,912
Charges à payer	791 284,105	1 000 051,339
Produits constatés d'avance	7 238,205	7 600,114
Totaux	1 581 905,635	1 888 297,365

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2016	2017
revenus des participations	1 366 522,037	1 968 303,632
revenus des autres placements	11 591 515,656	12 283 646,099
autres revenus financiers	736 094,629	1 124 339,108
Total produits des placements	13 694 132,322	15 376 288,839
frais externes	5 935,330	21 016,857
autres frais	438 887,610	598 849,953
Total charges des placements	444 822,940	619 866,810

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2017 comportent 1 013 168,304 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2016	2017
salaires	1 940 595,309	2 393 343,405
charges sociales	389 219,857	461 101,914
autres	250 693,398	385 189,944
Total	2 580 508,564	3 239 635,263

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2017 à 3 902 449,759 dinars, contre 3 418 342,396 dinars au 31/12/2016.

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 5 196 095,122

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	28 330,242
+ Dotations aux provisions des SICAV	99,042
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	106 759,290
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	2 905,787
- Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	153 077,990
TOTAL REINTEGRATIONS	291 172,351

II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	129 192,995
- Reprise provisions des SICAV	
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	5 358 074,478
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+ Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	2 905,787
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	5 355 168,691

III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES

- Dividendes et assimilés. (2)	1 013 168,304
--------------------------------	---------------

IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3) 4 342 000,387

- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000
--	-------

- Résultat imposable (code B/P) 4 342 000,387

IMPOT SUR LES BENEFICES 1 519 700,000

CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE 217 100,019

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE 3 459 295,103

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2016	31/12/2017
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	141 389,709	120 745,000
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	141 389,709	120 745,000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

1- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 273 789 145 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 459 295 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 179 897 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des

travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2018

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 400 - Fax: 71 950 675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 11 209 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 25 883 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 7 062 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevées à 139 487 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi

que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2017 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 55 251 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur général		Membres du conseil d'administration et comité d'audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	-	-	24 000	24 000
Total	-	-	24 000	24 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2018

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71 950.675